

Un recueil pour transférer une pratique innovatrice...



Le Certificat en défense des droits de l'Outaouais

Quoi, comment, pour qui

Août 2018

Un projet de la Table ronde des OVEP de l'Outaouais



Ce recueil se veut un outil pour faciliter la mise en œuvre ailleurs d'un projet qui a porté fruit dans l'Outaouais. Il est disponible à tout organisme ou toute coalition qui souhaiterait organiser « un certificat en défense des droits » dans son secteur ou dans sa ville.

Le recueil est une retombée concrète d'un projet spécial accordé à la Table ronde des OVEP de l'Outaouais (TROVEPO) par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) en 2017-2018. Ce projet a permis à la TROVEPO de poursuivre son travail important dans le milieu à la suite d'une crise financière importante occasionnée par la perte d'un don important accordé par un organisme philanthropique depuis 25 ans.

La TROVEPO tient donc à remercier chaleureusement le MTESS, le ministre François Blais et la députée Maryse Gaudreault (Hull) de leur soutien à notre égard dans ce moment difficile.

Ceci dit, certains ateliers répertoriés dans ce recueil sont un peu critique envers les orientations adoptées par certains gouvernements dont celui qu'on vient de remercier...

Avec l'appui financier du

*Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales*

Québec



Table des matières

Table des matières.....	3
Le concept.....	5
La TROVEPO	5
L'origine de l'idée du certificat	5
L'orientation politique du projet.....	6
Hypothèse #1 - Les droits humains comme un projet de société.	6
Hypothèse #2 –Les droits humains ne sont plus en expansion; ils sont en recul.	6
Hypothèse #3 – Les droits humains sont universels, indissociables, inter-reliés et interdépendants.	7
Hypothèse #4 – Nous ne pouvons pas faire dire aux traités internationaux ce qu'ils ne disent pas.	7
Hypothèse #5 - Concernant les droits économiques, sociaux et culturels (DESC).....	8
Hypothèse #6 – Concernant les Droits civils et politiques	9
L'organisation technique	10
Les ateliers	10
Nombre de personnes par atelier	10
Durée	10
Prérequis.....	10
Ateliers obligatoires.....	10
Ateliers au choix	11
Les inscriptions	11
La publicité.....	12
Le Certificat.....	13
Les formateurs.....	14
La provenance	14
Comité académique.....	14
Droits intellectuels.....	14
Considérations andragogiques	15
Moyens andragogiques	15
Constats andragogiques	15
Défis andragogiques	16
Annexes	18
Les fiches thématiques des ateliers.....	18
TITRE: Un aperçu des droits.....	18
TITRE: Mettre les droits humains à l'œuvre	19
TITRE: Le droit des personnes âgées	20
TITRE: Droits des femmes.....	20
TITRE: L'Austérité, le néolibéralisme et les doits humains.....	21
TITRE:	21

TITRE: Les droits de personnes handicapées.....	22
TITRE: Le droit au travail et les droits des travailleurs et les travailleuses.....	22
Le Certificat.....	23
Le Dépliant.....	24

Le concept

Le projet du « Certificat en défense des droits » est une initiative d'éducation populaire autonome développée par la Table ronde des OVEP de l'Outaouais, un regroupement régional en défense collective des droits.

Chapeauté par un outil éducatif plutôt traditionnel (un certificat), le projet réunit une offre de formation composée d'une douzaine d'ateliers qui explorent des facettes différentes des droits humains. Autant les ateliers permettent aux participant.es d'apprendre davantage sur les droits, autant le projet remet l'approche de « droits humains » au cœur des luttes dans l'Outaouais.

La TROVEPO

La Table ronde des OVEP de l'Outaouais (TROVEPO) est un regroupement régional en éducation populaire. Elle compte une vingtaine de membres réguliers et trois membres solidaires. La majorité des membres réguliers sont de type « milieu de vie », soit les maisons de quartier, centres des femmes et groupes d'alphabétisation populaire; une forte minorité est de type « défense collective des droits », soit en défense des droits des aînées, des locataires, des consommateur.trice.s ou des personnes à faible revenu. Le Mouvement des travailleurs chrétiens et le Gite-Ami (un refuge) complètent le memborat régulier.

Fondé en 1973, la TROVEPO est le plus vieux regroupement du communautaire autonome au Québec.¹

L'origine de l'idée du certificat

L'idée de développer un « certificat en défense des droits » a pris naissance dans les années 2007 et 2008. Elle découle du constat d'une certaine institutionnalisation du milieu communautaire qui a pour effet de réduire l'espace dédiée au sein des organismes à l'éducation politique. De plus en plus forcés à fournir des services et à répondre aux exigences des bailleurs de fonds (publics et privés), les organismes écartent systématiquement les pratiques de café-rencontres, de soirées publiques et de formations sur les enjeux sociaux qui ont été les lieux habituels pour faire de la formation politique. Les ateliers du certificat visent à combler ce vide.

En contrepartie, et paradoxalement, la soif de l'éducation politique demeure autant chez certain.es intervenant.es (travailleuse.es) que chez certains membres des groupes d'action communautaire. Une soif semblable se trouve également en milieu syndical où certains

¹ Voir : TROVEPO, *La petite histoire de la TROVEPO : 40 ans de lutte*, 2015, disponible au https://docs.wixstatic.com/ugd/d8e0d7_b85500b4eff44c798cde32f2dfd71f71.pdf

syndicalistes se désolent de la montée du corporatisme qui s’y installe progressivement. Le certificat vise également à répondre à cette frustration.

Dans ce sens, les activités du certificat jouent un rôle de réseautage. En mélangeant, les personnes en provenance de différents secteurs du milieu social de l’Outaouais (syndical, communautaire, féministe, étudiant) dans un même, le certificat permet la création de liens interpersonnels entre militant.es. À ce niveau, le certificat en défense des droits contribue à produire, au fil du temps, un réseau de militant.es mobilisés et mobilisables qui feront avancer les luttes sociales dans la région de l’Outaouais.

L’orientation politique du projet

Six (6) hypothèses forment le cadre théorique (et andragogique²) qui soutient le certificat :

Hypothèse #1 - Les droits humains comme un projet de société.

Les activités du certificat reposent sur l’idée centrale suivante :

« Considérés dans leur ensemble, les droits humains imposent des exigences dans l’organisation de la société : ils sont porteurs d’un projet de société fondé sur l’égalité, la liberté et la solidarité. Ils définissent également ce qu’un individu est en droit de réclamer avant tout de l’État, mais aussi des autres composantes de la société. »³

De cette hypothèse de base découlent certaines conclusions : Pris dans leur ensemble, les droits humains sont un projet de société **qui n’est pas encore réalisé...** C’est un projet à atteindre... C’est utopique (non pas dans le sens d’un château en Espagne, mais dans le sens d’une société qui n’existe pas encore mais dont les germes sont déjà en gestation).⁴ Politiquement, la pleine réalisation des droits humains donne une orientation, une direction à nos luttes.

Hypothèse #2 –Les droits humains ne sont plus en expansion; ils sont en recul.

L’idée même des droits humains date de l’époque des grandes révolutions française et américaine (donc du 18^e siècle), de cet époque où le pouvoir politique se déplaçait du Roi vers le peuple, où le « sujet » a été remplacé par « le citoyen ». On évoque ici le lien entre les droits humains et la démocratie.⁵

L’essor des droits humains arrive à la suite de la Deuxième guerre mondiale avec l’adoption de la *Déclaration universelle des droits de l’homme(1948)* et les deux pactes qui en découlent, le *Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC)* et le *Pacte*

² Les activités du certificat en défense des droits se déroulent auprès des adultes. La manière spécifique d’enseigner aux adultes s’appelle « l’andragogie »; auprès des enfants, le phénomène s’appelle « la pédagogie. »

³ Ligue des droits et libertés, **L’exercice des droits, un projet de société?**, 2009. p 5

⁴ Voir « Une société juste et équitable... Une Utopie », les Actes du Colloque du MÉPACQ (2001).

⁵ Voir: Hunt, Lynn **Inventing Human Rights**, New York: Norton and Co., 2007; Perry, Michael, **The Idea of Human Rights**, 2009

international des droits civils et politiques (PIDCP). Les deux sont adoptés en 1966 et ratifiés par le Canada en 1976. « Le Québec se dit lié » aux deux Pactes dans la même année. D'autres traités internationaux viennent compléter le portrait.⁶ Sur le plan domestique, l'adoption par le Québec de la loi cadre, *La Charte des droits et libertés de la personne* (1975), confirme la place centrale qu'occupent les droits dans la vie québécoise.

Alors que tous les traités internationaux sur les droits humains affirment l'obligation des États-parties à soit une réalisation immédiate, soit une réalisation progressive des droits humains, ceux-ci sont présentement en recul, pas juste au Québec, mais aussi au Québec

- Les DESC, depuis l'avènement du néolibéralisme (Voir l'hypothèse #5)
- Les droits civils et politiques, depuis le 11 septembre (Voir l'hypothèse #6)

Hypothèse #3 – Les droits humains sont universels, indissociables, inter-reliés et interdépendants.

Ces caractéristiques ont été affirmées par les Nations-Unies à la Conférence de Vienne en 1993.

Les droits humains sont universels : homme, femme, gai, straight, Québécois ou Colombien : les droits humains appartiennent à l'être humain comme être humain. Un droit économique est aussi valable qu'un droit politique. Comment exercer son droit de participer à la vie politique si on n'a pas accès à l'éducation? Pourquoi interdire l'esclavage si les conditions de travail sont inhumaines? Le droit au travail n'implique pas l'obligation de travailler dans n'importe quelle condition. Le droit à la santé est lié au respect de ses droits au logement, à un niveau de vie suffisant et à une alimentation suffisante.

Hypothèse #4 – Nous ne pouvons pas faire dire aux traités internationaux ce qu'ils ne disent pas.

Les outils internationaux enchâssent un grand nombre de droits humains. Les États sont signataires de ces outils. Mais les outils ne disent pas (et il ne faut les faire dire) que les services publics ou les programmes sociaux étatiques sont le seul mécanisme pour réaliser les droits.

⁶ Spécifiquement :

- [Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#) (1965 / 1969);
- [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (1979 / 1981)
- [Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#) (1984 / 1987)
- [Convention relative aux droits de l'enfant](#) (1989 / 1990)
- [Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille](#) (1990 / 2003)
- [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) (2006 / 2008)
- [Déclaration internationale sur les droits des peuples autochtones](#) (2006 / *)

Exemples du PIDESC:

L'Article 12 du PIDESC dit que tout être humain doit pouvoir jouir du meilleur état de santé physique et mental possible; il ne dit pas que le Canada doit avoir un système public, universel et gratuit de santé. Il peut y avoir d'autres façons de réaliser ce droit.

L'Article 13 dit que l'éducation primaire doit être gratuite et que les autres niveaux d'éducation doivent tendre vers la gratuité – il ne dit pas que la seule manière de mettre en œuvre ce droit est par l'école publique.

L'Article 11 ne dit pas que l'État doit construire des logements sociaux; il dit que l'être humain a le droit de se loger convenablement.

Hypothèse #5 - Concernant les droits économiques, sociaux et culturels (DESC)

Au Québec (et au Canada), le mouvement social a principalement privilégié deux véhicules pour faire avancer les droits sociaux et économiques. D'une part, en milieu du travail, les travailleuses, organisées syndicalement, ont forcé les employeurs - par la négociation et souvent après avoir mené de dures luttes – à concéder des salaires décents, des conditions de travail décentes, des vacances, des congés... etc. D'autre part, ailleurs, les travailleuses non-syndiquées et les citoyennes, au sein d'une myriade d'organisations citoyennes – souvent en complicité avec le mouvement syndical – ont arraché des concessions auprès de l'État qui allaient dans le sens d'un meilleur respect des droits fondamentaux.

Pendant la Révolution tranquille et durant les années 1970 et 1980, le mouvement social québécois gagne une série de mesures qui font avancer les droits des citoyennes. Sans être exhaustive, nommons :

- l'aide juridique (1972), un régime de santé et sécurité au travail (1979), des normes du travail (1979 – comprenant : salaire minimum, congés, vacances, semaine de travail);
- le régime public d'éducation, le réseau de l'Université du Québec (qui avait comme objectif de démocratiser l'accès aux études universitaires à tous les Québécois.es) (années 1960);
- le régime public de santé, le réseau public de CHSLD;
- le soutien étatique des coops d'habitation, l'intervention étatique dans le domaine du logement social (1969); la régie du logement (1972);
- le régime d'aide sociale (1969)
- la première loi anti-briseur-de-grève en Amérique du nord (1977).

Ces gains-là sont présentement remis en question par les politiques néolibérales. Celles-ci relèvent d'une idéologie qui repense le rôle de l'État, qui dérègle et qui privatise - particulièrement dans le domaine du social. À titre d'exemple, les mesures suivantes illustrent le propos :

- la disparité aigüe entre les ressources allouées aux enfants des Premières Nations et celles dédiées à la population majoritaire, situation dénoncée par la Commission canadienne des droits de la personne;

- les normes qui ne suivent pas l'évolution de la nature du travail et qui ne s'appliquent pas aux travailleuses à temps partiel, autonome ou à contrat;
- l'utilisation par l'État des lois spéciales pour rendre inopérable le droit de grève des travailleuses du secteur public et parapublic (Air Canada, 2013; Postes Canada, 2012, 2018; Canadian Pacifique 2012; Loi québécoise sur les services essentiels 1999; imposition d'un décret sur la fonction publique québécoise – 2010)
- l'attente dans les salles d'urgence et la pénurie des médecins de famille qui précarise le droit à la santé;
- l'imposition des frais afférents pour la surveillance scolaire et l'achat de matériel pédagogique, deux mesures qui bafouent le droit à l'éducation primaire gratuite;
- la pénurie de logements sociaux qui occasionnent les listes d'attente, remettant ainsi en question le droit au logement;
- les prestations du régime du dernier recours qui stagnent à 50% de la mesure du panier de consommation afin que les prestataires se responsabilisent...

Hypothèse #6 – Concernant les Droits civils et politiques

Si les DESC ont frappé le mur solide du néolibéralisme, d'autres pressions s'exercent sur les droits civils et politiques. A cet égard, symboliquement, les événements du 11 septembre 2001 préconisent l'émergence d'un État préoccupé par « la sécurité ». Cette fixation a un impact négatif majeur sur « l'environnement » dans lequel les droits civils et politiques s'exercent au pays. Encore, de façon non-exhaustive :

- Les droits des forces de l'ordre semblent avoir une priorité sur les droits des citoyens (G-20, Montebello, crise étudiante de 2012)
- Le droit de des citoyens de circuler librement - (Mahar Arar),
- *L'habeus corpus*⁷ - (détentions au G-20, les certificats de sécurité)
- Par un ciblage et un profilage, le rétrécissement des droits d'individus de certaines communautés ethniques et religieuses
- Le droit à la vie privée- La lutte contre le terrorisme, quand c'est jumelée aux nouvelles capacités de l'informatique, annonce une série une série d'attaques contre la vie privée : l'échange d'informations sur la vie privée des citoyens se fait (liste noire des lignes aériennes) et se négocie (les paramètres de sécurité en cyberspace)

En résumé

La lutte pour une société où les droits humains sont pleinement respectés est en fait une lutte qui porte un projet de société. Ce projet de société, qui est basé sur des outils nationaux (la Charte) et internationaux (les Pactes), est d'autant plus important parce que nous subissons, par rapport à tous nos droits, des reculs importants. Les ateliers offrent un moment où les participant.es peuvent nommer des pas concrets qu'ils et elles peuvent prendre collectivement pour avancer ce projet... Voici en bref l'orientation politique qui anime le certificat en droits humains de la TROVEPO.

⁷ *L'habeus corpus* est le principe qui s'applique lors qu'une personne est privée de sa liberté. C'est le droit d'être informé, dans un délai raisonnable, des raisons pour lesquelles une personne est détenue, la preuve qui soutient ses raisons et le droit de consulter un avocat.

L'organisation technique

Les ateliers

Les ateliers forment l'épine dorsale du projet de formation qu'est le certificat. Pour obtenir celui-ci, une personne doit suivre cinq (5) ateliers, dont

- deux (2) sont obligatoires et
- trois (3) sont au choix.

Nombre de personnes par atelier

Pour des raisons andragogiques, nous avons fixé un nombre minimal et maximal de personnes par atelier. Alors qu'un cours magistral peut se donner à une personne, les ateliers du certificat ne sont justement pas des « cours ». La démarche andragogique présuppose une masse critique en nombre suffisant pour entamer et soutenir des discussions mais pas trop pour étouffer la participation.

Pour un formateur ou une formatrice, moins de cinq (5) personnes et plus de quinze (15) ne permettent pas d'atteindre le type d'interaction souhaitée. Au comité académique, un consensus s'est dégagé pour considérer entre 8 et 15 personnes comme le nombre optimal pour un atelier. Par nombre optimal, on veut dire le nombre qui offre une opportunité pour chacun.e de s'exprimer, pour créer un climat qui suscite la discussion et le débat et pour créer le sentiment chez les participant.es de faire partie d'un groupe.

Durée

En temps normal, chaque atelier est d'une durée d'environ trois heures (pauses comprises).

Prérequis

Aucune formation préalable n'est requise.

Ateliers obligatoires

Les ateliers obligatoires sont⁸ :

- Un aperçu des droits
- Mettre les droits humains à l'œuvre

⁸ Dans une première version du certificat, les deux ateliers obligatoires ont porté sur « La p'tite histoire des droits » et « Les outils nationaux et internationaux des droits humains ». Dans la deuxième version du projet, nous avons fusionné les contenus de ces deux ateliers dans un nouvel atelier (« Un aperçu des droits ») et créer un deuxième atelier obligatoire dont le contenu est plus concret. « Nos droits en pratique » est un atelier pratique qui explorent comment traduire le contenu des autres ateliers pour faire avancer les luttes sociales.

Les ateliers obligatoires sont offerts par la TROVEPO.

L'idée des ateliers obligatoires mérite une explication. En fait, ceux-ci jouent deux rôles principaux. D'abord, ils permettent aux formateur.trice.s des ateliers au choix d'avoir une certaine garantie que les participant.es ont déjà une idée, ne serait-ce vague, du PIDESC et de la « Charte québécoise ».

Les ateliers obligatoires jouent aussi le rôle de filtrage – dans la mesure où une cohorte se forme au début de chaque semestre (sensiblement les mêmes personnes suivent, en gang, les différents ateliers offerts dans un même semestre), les ateliers obligatoires offrent à la coordination (c'est la coordination – soit la TROVEPO qui offre les deux ateliers obligatoires) un aperçu des individus inscrits. Cet aperçu permet d'identifier des besoins ou défis andragogiques spécifiques (alphabétisation, personnes sourdes, l'accaparement de la parole, racisme...). Spécifiquement, l'atelier sur les droits des femmes voulait éviter la présence « surprise » des masculinistes dans leur session.

Ateliers au choix

En ce qui a trait aux ateliers de choix, ceux-ci sont se chiffrent à onze (11) présentement. Le groupe responsable de l'atelier se trouve entre parenthèses.

- Droit au logement (*Logemen'occupe*)
- Droits des personnes itinérantes (*CRIO*)
- Droits des femmes (*L'Antre-Hulloises*)
- Droit à l'accès aux soins de santé (*Action santé outaouais*)
- Austérité, néolibéralisme et droits humains (*TROVEPO*)
- Environnement et droits humains (*Ligue des droits et libertés*)
- Droits des personnes handicapées (*ADOO*)
- Le droit d'association et les organismes communautaires (*TROVEPO*)
- Les droits au travail et les droits des travailleurs (*CCSN-O*)
- Droits des personnes âgées (*AQDR-Outaouais*)
- Droit à un niveau de vie décent (*ADDS-Gatineau*)
- Droits des victimes d'agressions sexuelles (*CALAS-Haute-Gatineau*)

Des fiches thématiques pour plusieurs des ateliers se trouvent en annexe.

Les inscriptions

Une personne doit s'inscrire aux ateliers. Tel que mentionnée, l'inscription est importante pour des raisons andragogiques reliées au nombre de personnes par atelier, mais aussi pour des raisons techniques voulant que le formateur arrive avec la bonne quantité du matériel à distribuer. La priorité d'inscription pourrait être accordée aux personnes qui suivent le certificat,

mais souvent une participant.e potentielle est intéressée par un sujet en particulier. Donc, on accepte des inscriptions de tout le monde.

Les participants ont trois façons de s'inscrire :

- par courriel
- par téléphone
- en personne au bureau de la TROVEPO.

Le processus d'inscription s'avère un élément important à la réussite du projet. Dès le départ d'un cycle (semestre), il faut être organisé, systématique et assidu. L'enregistrement des noms, avec la bonne orthographe, est très important parce que les certificats se préparent à partir de cette liste. La bonne orthographe des noms sur le certificat est très importante. Obtenir un diplôme avec son nom mal écrit est décevant et à la limite irrespectueux envers la personne.

Dans ce même processus d'inscription, la cueillette de numéros de téléphone est également importante (par exemple, pour annuler un atelier à la dernière minute à cause de maladie, météo ou manque d'inscriptions).

Aussi important que le processus d'inscription est la feuille de présence aux ateliers. Au début de chaque session, le formateur doit cocher, sur la liste que le coordonnateur lui aurait remise au préalable, la présence réelle des personnes. Le formateur doit ensuite s'assurer que la feuille de présence soit remise à la coordination à la fin de chaque atelier parce que c'est avec ces fiches que la coordination maintient la liste maîtresse nécessaire pour l'octroi des certificats.

Un défi important à signaler : l'expérience démontre qu'une personne peut s'inscrire aux ateliers... et ne se présente pas ou peu. Ceci est problématique à deux niveaux. D'une part, si les ateliers sont contingentés (on accepte jusqu'à douze personnes), on peut refuser d'inscrire des personnes sur la base des participant.es « fantômes ». Ce qui est plat. D'autre part, si le nombre d'inscriptions est faible, des participant.es fantômes peuvent nuire à la masse critique pour avoir une expérience andragogique intéressante. Chose certaine, si on avait des ressources, on pourrait téléphoner la veille à toutes les personnes inscrites pour être sûr... Chose certaine, on pourrait charger un frais d'inscription, un montant que l'on pourrait même remettre sur place...

La publicité

Le moyen privilégié pour publiciser le certificat et les activités s'y rattachant est *Le Petit lundi dans l'Outaouais*, le bulletin informatisé et hebdomadaire de la TROVEPO et de son organisme apparenté, le *Fonds populaire de solidarité de l'Outaouais*.

Les ateliers, et les différents moyens pour s'inscrire, y sont annoncés régulièrement.

Un onglet spécifique pour le certificat se trouve sur le site WEB de la TROVEPO (<https://www.trovepo.org/certificat-en-defense-des-droits>). L'horaire des ateliers s'y trouve et celui-ci est gardé toujours à jour.

Finalement, un dépliant papier, avec l'horaire en feuille volante, est également utilisé pour annoncer l'activité. Celui-ci se trouve en Annexe au présent document.

Dans les cas où l'activité se déplace en région ou dans un groupe spécifique, on laisse au groupe-hôte la responsabilité de faire sa propre publicité et ce, selon ses propres mœurs et coutumes.

Bien sûr, le meilleur moyen pour faire la publicité demeure 1) des ateliers intéressants et 2) les participant.es qui en parlent. Même à l'ère des médias sociaux, de bouche à l'oreille (se parler) demeure un moyen peu coûteux et très efficace pour faire de la publicité...

Le Certificat

Une fois le nombre requis d'ateliers atteint, une personne peut recevoir son certificat. Dans la mesure possible, la remise des certificats se fait par cohorte afin d'en faire une activité collective. D'ailleurs, on ne peut pas sous-estimer l'importance de l'activité qu'est la « collation des grades », et ce surtout pour certain.es participant.es qui n'ont pas eu la chance d'avoir reçu beaucoup de reconnaissance du réseau formel de l'éducation.

Le certificat remis se trouve en Annexe.

Le certificat de l'activité dans l'Outaouais est remis au nom de l'Université de Masham⁹, une institution fictive, inventée de toute pièce pour une raison sérieuse. Le certificat n'est agréé par aucun ministère (par exemple *Emploi, travail et solidarité sociale*) qui, souvent, oblige des prestataires ou personnes participant à diverses mesures, de s'inscrire dans les formations. Les personnes qui participent dans notre certificat savent qu'ils/elles ne peuvent y participer pour remplir une obligation quelconque.

Cependant, la cérémonie de remise des certificats n'est pas à prendre à la légère. Le certificat a une valeur certaine, représentant de l'assiduité et de la présence à 15 heures de formation. Pour certaines personnes, souvent mais pas exclusivement de la classe ouvrière et populaire, le certificat est un symbole de réussite convoité et apprécié.

⁹ À titre d'information : Gatineau se situe à proximité du petit village de (Ste-Cécile-de) Masham...

Les formateurs

La provenance

Les formateurs et formatrices sont des militant.es qui connaissent leurs problématiques spécifiques et qui ont une connaissance pratique des outils de droits humains internationaux, canadiens et québécois.

La majorité des formateurs et formatrices proviennent des groupes membres de la TROVEPO. Vu sous cet angle, il faut concevoir le certificat comme un moyen de tisser un lien entre les membres de la TROVEPO et leur regroupement. La TROVEPO fait appel à l'expertise de ces membres pour réaliser une activité politique : le membre du *FRAPRU* donne l'atelier sur le droit au logement; le membre de *l'R des Centre des femmes*, l'atelier sur les droits des femmes; le groupe de personnes sourdes et malentendantes, l'atelier sur les droits des personnes handicapées. Et cetera.

Les formateurs et formatrices ne sont pas rémunéré.es pour leur participation.¹⁰

Comité académique

Le comité académique est l'instance des formateurs et des formatrices des ateliers participant au certificat. Il sert à la fois d'un lieu de référence pour la formation de base et d'un forum de discussion sur les défis andragogiques rencontrés dans la réalisation du projet.

La formation de base comprend une introduction à la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux pactes qui en découlent et une présentation sur la Charte québécoise des droits et libertés. Chaque formateur.trices a également exposé (pour commentaires et suggestions) les grandes lignes de leur atelier. Lucie Lamarche, professeure de droit à l'université d'Ottawa y a participé comme ressource experte.

Droits intellectuels

La question de la propriété intellectuelle se pose. À qui appartient le matériel développé pour « mon atelier » ? À la TROVEPO? Au groupe pour qui travaille le formateur ou la formatrice? À la personne qui le développe? Dans notre cas, la réponse à la question relève de la pratique du groupe d'où provient la formatrice ou le formateur. Dans la modernité surgit des dilemmes modernes...

¹⁰ À part le remboursement du kilométrage pour l'offre de formation à Maniwaki.

Considérations andragogiques

Moyens andragogiques

Dès le début du projet, les formateurs et formatrices ont convenu de porter une attention particulière aux moyens de transmettre le contenu des ateliers. Puisqu'on travaille avec des adultes, les méthodes d'enseignement doivent en tenir compte.

Cette préoccupation se traduit par la variété d'approches qui caractérisent les différents ateliers. Certains formateurs-tristes déposent des documents écrits; d'autres déposent du matériel écrit qu'ils ont pondu eux-mêmes; encore d'autres font venir (ou rendent accessibles) leur matériel en format informatique, mais seulement après l'atelier.

Outre le matériel écrit, les outils visuels sont utilisés par certain.es, dont les PowerPoint. Deux formateurs ont utilisé des films ou les vidéos disponibles en ligne. La formation sur les droits des femmes se prévale d'une ligne d'histoire qui permet de visualiser les progrès réalisés par le mouvement des femmes au fil du temps.

D'autres approches andragogiques ont été expérimentés. L'atelier sur les droits des personnes handicapées se sert du bricolage pour démontrer comment « un handicap » est en fait un concept construit socialement. À partir du constat que tout le monde n'est à l'aise ni avec le parler, ni avec l'écrit, le formateur a privilégié d'autres moyens de création et d'expression pour livrer son contenu. Dans l'atelier sur les droits des personnes itinérantes, un immense jeu de *Serpents et échelles* est utilisé (dans les faits, c'est comme un Twister communautaire...) pour sensibiliser aux enjeux des sans-abris.

Une approche ludique est également privilégiée dans un des ateliers obligatoires. Une série de cartons est collée au mur et les participant.es sont invité.es à les réorganiser différemment. Dans l'autre, la majorité du temps est passé dans les sous-groupes, une reconnaissance du fait que certaines personnes se sentent davantage à l'aise dans l'intimité...

Évaluation

Un formulaire d'évaluation générique a été développé (Voir l'Annexe). Certains formateurs ont développé leur propre outil. **A remarquer** : les évaluations restent avec les formateurs et les formatrices pour leur propre utilisation.

Constats andragogiques

Les adultes, qui participent de leur propre gré aux activités, ont rarement la langue dans la poche. Ainsi, le comité académique fait état du fait que des discussions animées et intéressantes ont souvent lieu dans les ateliers, ce qui veut dire que les participantEs se sentent

interpellés et engagés. Souvent l'engagement passionné s'explique par le fait que les participant.es ont une expérience personnelle de la violation de ses droits...

De façon général, les formateurs et formatrices concèdent qu'ils.elles ont trop de contenu pour le temps alloué. Quand les discussions partent, on devient frustré parce qu'on sait qu'on a trop de matière et on sait qu'on n'arrivera pas... Par contre, en évaluation, une formatrice souligne que l'important n'est pas tant de faire passer le matériel (dont la majorité des personnes va oublier de toute façon) que de créer un environnement propice à l'échange et à la confrontation des idées : « *L'important ce n'est pas la connaissance, c'est dans l'acte de l'apprentissage actif* ». C'est d'ailleurs un des objectifs du Certificat : de créer des espaces pour échanger et comparer des expériences.

Deux ateliers portent principalement sur l'histoire – c'est-à-dire sur l'évolution des droits (des femmes et des travailleurs) au fil du temps. Dans un cas, la formatrice indique d'entrée en matière qu'elle n'est pas une historienne, qu'elle n'est pas experte. D'ailleurs elle constate qu'il y a souvent une expertise dans la salle et qu'elle en sort de l'atelier plus informée sur son propre sujet.

- Dans les deux cas, les formateurs notent le peu de connaissance historique des participantEs mais leur soif d'en apprendre.
- Sur le même sujet, on note que des exemples historiques québécois, et même gâtinois, sont importants (autrement dit, c'est intéressant la dimension de l'histoire internationale, mais c'est particulièrement l'histoire québécoise qui est pertinente.)

Un formateur souligne que l'approche de droit, mise de l'avant par le Certificat, est particulièrement importante aujourd'hui dans une conjoncture où l'approche de la charité (philanthropie) revient en force. Des personnes handicapées ne sont pas des cas charitables – ce sont des citoyennes qui ont des droits.

Défis andragogiques

Donner des ateliers dans le cadre du Certificat peut amener le formateur ou la formatrice sur des terrains délicats ou dans les situations déroutantes. Quelques défis spécifiques méritent d'être soulignés.

La création d'une ambiance qui convient...

Le sujet de certains ateliers peut toucher des cordes sensibles chez certain.es participant.es. Parler du droit à l'accès à la santé, par exemple, peut faire surgir des histoires très personnelles d'expérience du réseau de la santé... On raconte la situation où, un formateur ayant souhaité provoquer la colère et l'indignation des personnes, a suscité une telle expression émotive que les gros mots utilisés ont beaucoup dérangée.

On a fait part des personnes en colère et indignées à cause de la manière qu'elles ont été traitées « par le système » et qui veulent utiliser un atelier pour s'exprimer;

On fait part des personnes qui monopolisent la prise de parole, qui interviennent hors sujet...
Bref – nos ateliers sont composés de toutes sortes de personnes, qui viennent pour toutes sortes de raisons, qui proviennent de toutes sortes de milieux ...

Les ateliers ne sont pas des lieux d'entraide

Les ateliers sont des espaces d'échange et de débat politique et s'adressent aux personnes qui veulent débattre et échanger sur de telles questions. Les personnes qui s'y inscrivent participent pour en apprendre et pour agir par la suite. D'un autre ordre d'idée, on a fait part de quelqu'un qui utilisait un atelier, à répétition, pour soulever une question d'ordre personnel qui n'avait rien à faire avec le sujet de l'atelier – au point où l'animateur était complètement désemparé et l'atelier a failli dérapé; On a fait part d'une personne qui a soulevé avec la formatrice, lors de la pause, une situation personnelle très inappropriée, n'ayant rien à faire avec le sujet de l'atelier;

Le formateur ou la formatrice a le droit d'établir, dans son atelier, un climat de sécurité où il ou elle se sent à l'aise et où les participantEs vont se sentir respecté et leur parole écoutée. Pour certains, ce climat est établi au début de chaque atelier en se rappelant un certain « code d'intervention »; pour d'autres, c'est géré à la pièce et selon la situation. Ils existent des outils que l'on peut faire circuler. Une formatrice nous rappelle que ce n'est pas toutes les personnes qui participent aux ateliers qui sont familières avec les procédures de prise de parole et que l'apprentissage dans un atelier n'est pas forcément limité au sujet annoncé...

L'accessibilité

Tant dans le choix de lieux que dans celui des moyens andragogique, la question d'accessibilité doit être constamment en avant-plan. Sur cette note, les activités de notre certificat sont interprétées en LSQ quand le besoin se fait exprimer. Un coût supplémentaire, certes – mais qui s'explique facilement. La présence des interprètes, tout comme celle des personnes handicapées visuelles, ajoutent des dimensions andragogiques supplémentaires aux ateliers.

La question des cours de soir revient dans le contexte de l'accessibilité. Certains groupes encouragent leurs membres de participer au Certificat, mais leurs membres travaillent le jour. Pour répondre à ce besoin, nous avons organisé une offre de formation le soir pendant deux ans, le premier avec un succès qui n'a pas été répété au deuxième.

Par contre, depuis plusieurs années, nous avons offert le certificat au complet à Maniwaki (qui se situe à quelques 110 km de Gatineau). L'idée en arrière de cette initiative est de rendre l'activité disponible aux citoyen.nes loin de Gatineau.

Annexes

Les fiches thématiques des ateliers

TITRE: Un aperçu des droits

DESCRIPTION DE L'ATELIER: L'atelier est une introduction aux droits humains. Il démontre l'entrée du concept dans l'histoire à la suite de la deuxième guerre mondiale et introduit les grands outils internationaux et internationaux qui enchâssent les droits humains au Canada (Déclaration universelle des droits de l'homme, Pactes internationaux relatif aux droits civils et politiques (PIDCD) et relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne).

OBJECTIFS:

- Amorcer une réflexion sur la nature des droits humains : c'est quoi?
- Placer l'émergence des droits humains dans leur contexte historique
- S'approprier les grandes lignes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (sic) et les deux pactes internationaux (PIDESC et PIDCP) qui en découlent
- S'approprier les grandes lignes de la Charte québécoise des droits de la personne dans ses ressemblances et différences avec les deux Pactes

CONTENU DE LA FORMATION:

1. Accueil, tour de table
2. On met la table
 - Les droits... ou les droits et les responsabilités...
 - Pourquoi parler des droits humains, au Québec, en 2018?
3. Un peu d'histoire
 - Une origine révolutionnaire!
 - La deuxième guerre mondiale (ou l'apartheid sud-africain...)
 - Les trois générations des droits
4. La Déclaration universelle des droits de l'homme
5. Les deux pactes
 - Pactes international relatif aux droits civils et politiques
 - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
 - Autres traités internationales sur les droits humains
6. La Charte québécoise des droits et libertés
7. Évaluation

TYPE D'ANIMATION:

- Un cahier de contenu est remis à chaque participant
- Une animation interactive est utilisée lors que le participant.es se présentent
Présentation PowerPoint
- Plusieurs moments de discussion ouverte. Par exemple : « *Quel est le lien entre le droit humain et la responsabilité – a-t-on le droit de se loger si on paie notre loyer. Discutez.* »

TITRE: Mettre les droits humains à l'œuvre

DESCRIPTION DE L'ATELIER: Cet atelier est pratique. Il explore comment on peut intégrer les droits humains au cœur de nos luttes et de nos revendications. À partir d'un exemple concret (Le programme objectif emploi) que l'on travaille en grand groupe, on en identifie les enjeux potentiels de droits humains et on élabore une mini campagne, axée sur le respect de ceux-ci, à mettre en œuvre. Ensuite, en petit groupe, on répète l'exercice à partir de trois autres exemples concrets (les frais afférents et le droit à l'éducation; la non-disponibilité des ressources et le droit à la santé (mentale); les règlements municipaux et le droit de manifester).

OBJECTIFS: Conceptuellement, cet atelier est le dernier offert dans le cadre du certificat. Il se veut un moment de consolidation des connaissances. On présuppose que les participant.es ont déjà suivi quelques ateliers et l'objectif de cet atelier est de mettre en pratique les connaissances acquises. Ceci se fait par le biais de quelques scénarios qui touchent la vie des participant.es dans leur vie de parent, citoyen.ne et / ou militant.e

CONTENU DE LA FORMATION:

1. **Introduction** (Les droits humains comme un projet de société. Un projet qui s'inspire de l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) :
Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.)
2. **Un exercice collectif pour mettre les droits humains au cœur d'une lutte**
 - Le programme **Objectif-emploi** : un incubateur de violations de droits?
3. **Travail en petit groupe**
 - En sous-groupes, travaillez sur un des scénarios préparés afin de préparez une petite campagne pour faire avancer une lutte.
4. **Plénière**
 - Présentation du travail fait en atelier
5. **Quelques exemples concrets pour aller plus loin** (comment, où et auprès de qui revendiquer le respect des droits humains)

TYPE D'ANIMATION:

- Discussions autour des scénarios préparés
- Exercices en petit groupe
- Retours en plénière

TITRE: Le droit des personnes âgées

DESCRIPTION DE L'ATELIER: Cet atelier a pour but de sensibiliser les citoyens aux droits de la personne plus particulièrement les droits qui touchent les personnes âgées. Nous voyons les différents pactes, déclarations et chartes où l'on retrouve nos droits. Nous observons concrètement comment les droits sont appliqués ou non respectés dans notre société. Nous développons des outils pour faire respecter nos droits.

OBJECTIFS:

- Connaître davantage les articles du PIDESC
- Comprends que les droits des aînés sont souvent bafoués
- Savoir comment agir pour respecter les droits des aînés, quelle attitude à prendre
- Comment défendre nos droits

CONTENU DE LA FORMATION:

- Portrait des aînés dans la région et dans le monde
- Déclaration des droits de l'Homme de l'ONU
- Le PIDESC et comment certains articles se rattachés concrètement aux droits des personnes âgées
- Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement
- Les droits qui ne sont pas respectés (exemple et problématique vécue par les aînés)
- La charte québécoise des droits et libertés de la personne, la Charte canadienne des droits et liberté (les grandes lignes, articles importants en lien avec les aînés)
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Comment défendre et faire respecter nos droits

TYPE D'ANIMATION:

- Présentation PowerPoint
- Analyse de vidéo
- Discussion et interaction sur les divers sujets
- Petit atelier pratique

TITRE: Droits des femmes

DESCRIPTION: Les femmes de l'Outaouais marchent depuis 1995 pour faire valoir leurs droits sociaux. Ceux-ci sont enchâssés dans une convention internationale et dans la Charte mondiale des femmes pour l'humanité.

OBJECTIFS:

- Démystifier la nécessité de parler en termes de droits des femmes
- Témoigner de la progression des droits des femmes au Québec
- Encourager à l'action, quant aux droits des femmes dans les milieux
- Accroître notre intelligence collective!

CONTENU DE LA FORMATION:

- La ligne du temps du mouvement des femmes
- Les grandes marches des femmes
- Les défis du mouvement des femmes

TYPE D'ANIMATION:

- Présentation PowerPoint
- Livret d'accompagnement pour prendre des notes
- Atelier interactif et basé sur l'expérience des participants-es

TITRE: L'Austérité, le néolibéralisme et les droits humains

DESCRIPTION DE L'ATELIER: L'atelier explore l'impact de quarante ans de politiques néolibérales sur les droits humains au Canada et au Québec. Entre autres, on discute du démantèlement de l'État social (programmes sociaux d'aide sociale, assurance-chômage), de l'impact sur le travail et le monde syndical et de l'impact sur l'environnement.

OBJECTIFS:**CONTENU DE LA FORMATION:**

1. Révolution tranquille : Construction de l'État social
2. L'arrivée du néolibéralisme
 - Le libre échange
 - Démantèlement de l'État social
 - Réingénierie
 - Austérité
3. L'Impact sur les droits
 - Travail / travailleurs
 - Syndicats
 - Conditions des non-syndiqués
 - Droit à un niveau de vie suffisant
 - Responsabilité de l'État
 - Droit à un environnement sain
4. Conclusion : Le capitalisme ne permet pas la réalisation des droits humains. Il faudrait changer l'ordre, pas les droits!

TYPE D'ANIMATION:

- Un cahier de contenu est remis à chaque participant.e
- Un PowerPoint est utilisé.

TITRE: Les droits de personnes handicapées

DESCRIPTION DE L'ATELIER: Pour atteindre une société de justice sociale et d'égalité, il est important de mieux comprendre les droits des personnes vivant avec un handicap. L'atelier permet d'avoir une perspective historique des avancées faites au cours des dernières décennies, ainsi que le chemin qui nous reste à parcourir.

OBJECTIFS:

- Comprendre la transformation des droits des personnes handicapées
- Améliorer les connaissances des différents handicaps
- Sensibiliser les participants aux enjeux actuels

CONTENU DE LA FORMATION:

- Déficiência ou handicap?
- Bref historique sur les droits de personnes handicapées
- Les types de déficiência
- Accessibilité universelle et la charte des droits

TYPE D'ANIMATION: Animation en groupe avec des exercices en petits groupes.

TITRE: Le droit au travail et les droits des travailleurs et les travailleuses

DESCRIPTION DE L'ATELIER: Une approche historique des grandes luttes ouvrières québécoises qui ont fait avancer les droits au travail et les droits des travailleuses.

OBJECTIFS:

- une attention particulière aux luttes menées par les travailleuses
- découvrir le rôle historique de Gatineau et de l'Outaouais dans la création de l'histoire ouvrière.

CONTENU DE LA FORMATION:

-

TYPE D'ANIMATION:

- Magistral avec appui d'un power point développé par le formateur (le président du Conseil central de l'Outaouais).

Le Certificat



Certificat en défense des droits

Ceci atteste que

**a participé aux cinq ateliers requis pour l'obtention du certificat en défense des droits.
La TROVEPO espère que vous allez porter cette vision de « droits humains » dans votre lieu
de travail, votre lieu de militantisme et dans vos luttes pour rendre ce monde un peu plus
humain.**

Félicitations!

Président, TROVEPO

le 4 avril 2012

Coordonateur du programme

Le Dépliant

Le Certificat

Pour obtenir le Certificat, une personne doit suivre cinq (5) ateliers, dont

- deux (2) sont obligatoires et
- trois (3) sont au choix.

Chaque atelier est d'une durée d'environ 2 h 30. Un maximum de 15 personnes par atelier. La priorité sera accordée aux personnes inscrites au certificat, mais on peut s'inscrire dans un atelier sans être inscritE au certificat.

Le certificat s'adresse aux membres et travailleursEUSES des groupes populaires, communautaires, syndicaux, féministes, étudiants et environnementaux.

Aucune formation préalable n'est requise.

Consultez l'horaire pour les heures et les lieux exacts. Celui-ci est disponible au www.trovepo.org

Les formateurs et formatrices sont des militantEs qui connaissent leurs problématiques spécifiques et qui ont une connaissance pratique des outils de droits humains internationaux, canadiens et québécois.

Comment s'inscrire?

Contactez-nous!

La Table ronde des OVEP de l'Outaouais (TROVEPO)

Téléphone : (819) 771-5862

Courriel : vincenttrovepo@gmail.com

Par internet : www.trovepo.org « Certificat »

En personne : 115 Boul. Sacré-Cœur Bureau 03

Aucuns frais... c'est gratuit!

Certificat en défense des droits

**En savoir plus sur les droits humains.
Apprendre à utiliser les droits humains pour
faire avancer nos luttes pour la justice
sociale.**



Une initiative d'éducation populaire autonome de la TROVEPO pour remettre l'approche de «droits humains» au cœur des luttes et des organisations démocratiques dans l'Outaouais.



Évaluation d'atelier

Ateliers en droits humains



Nom de l'atelier

Date :

1) Êtes-vous satisfait de l'atelier ?

Échec		Réussite partielle		Succès complet
1	2	3	4	5

2) La documentation fournie était-elle pertinente?

Échec		Réussite partielle		Succès complet
1	2	3	4	5

3) Les informations données verbalement étaient-elles pertinentes?

Échec		Réussite partielle		Succès complet
1	2	3	4	5

4) L'animation générale était-elle pertinente?

Échec		Réussite partielle		Succès complet
1	2	3	4	5

5) Quels ont été les points forts?

6) Quels ont été les points faibles?

7) Autres commentaires :
